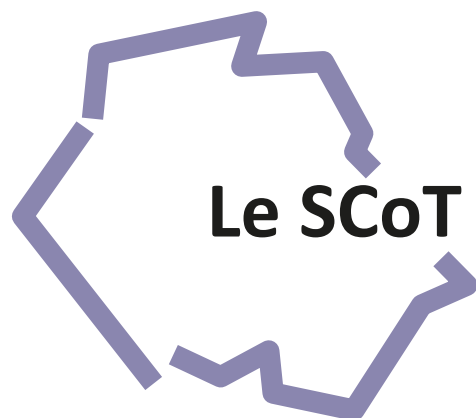


Points de repères...



Le SCoT La Rochelle Aunis

Le territoire La Rochelle Aunis	4
Le SCoT La Rochelle Aunis	6
Projet politique porté par un Livre Blanc...	6
...structuré autour de trois grands axes...	8
... et traduit en prescriptions	9
Les quartiers de la ville-territoire	10
Faire vivre le SCoT	12

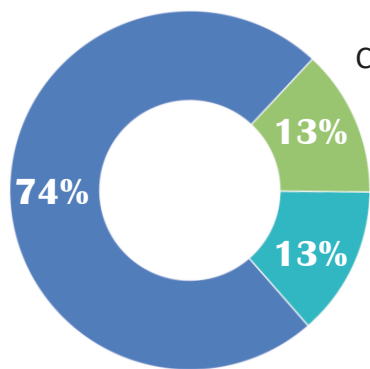
4 Le territoire La Rochelle Aunis



248 697
habitants en 2026

CdA La Rochelle

182 435 hab.



CdC Aunis Atlantique

32 847 hab.

CdC Aunis Sud

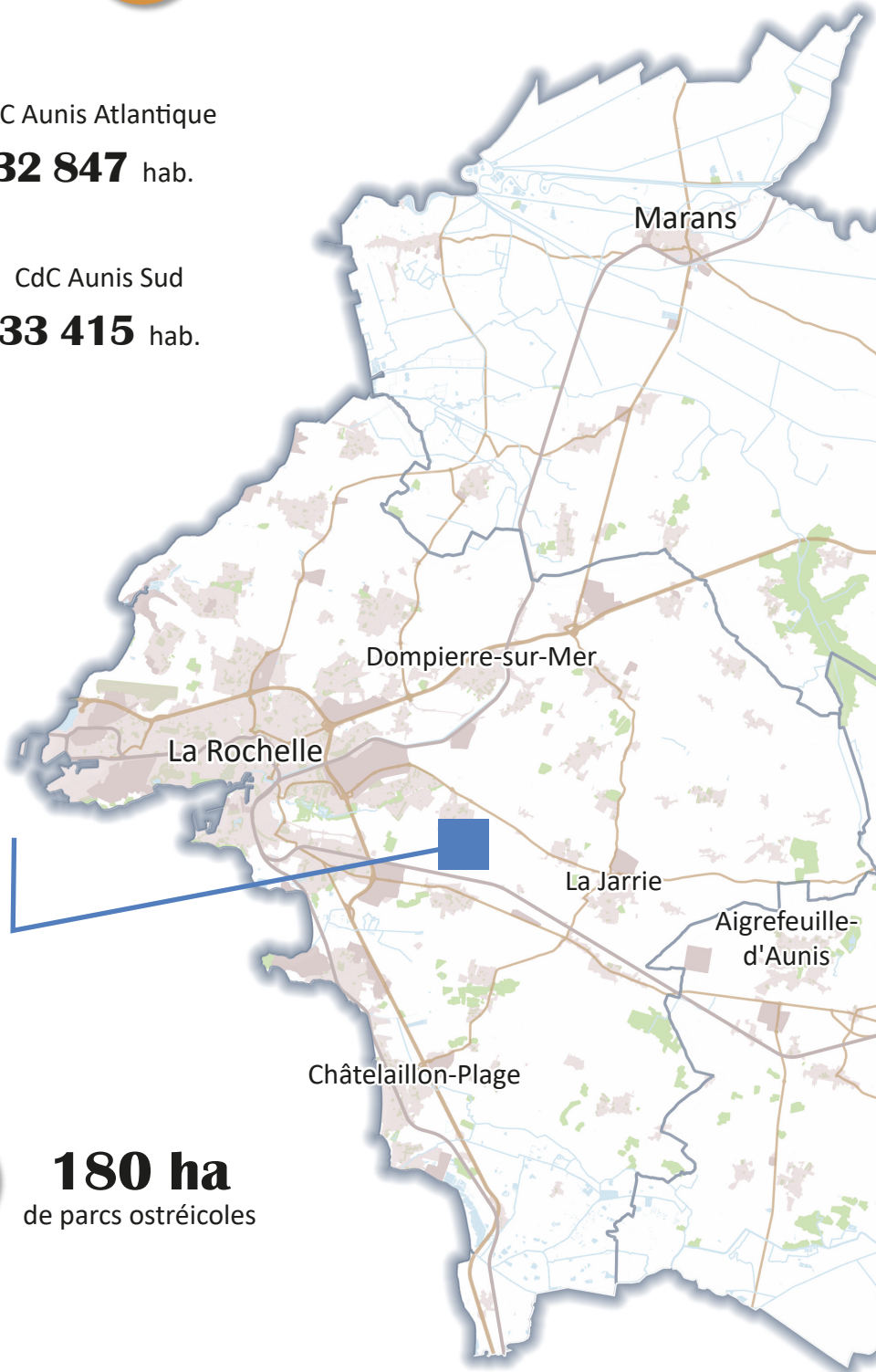
33 415 hab.



32%

de la population habite sur la
Ville de La Rochelle
en 2026

Communauté d'agglomération
de **La Rochelle**



180 ha
de parcs ostréicoles



80%
de la surface
du territoire est agricole
en 2020



Communauté de communes
Aunis Atlantique



101 502
emplois au lieu de travail
en 2022



85%
des emplois sont localisés sur la
CdA La Rochelle en 2022



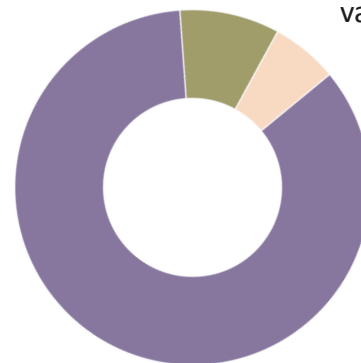
141 972
logements en 2022



64%
de logements individuels
en 2022

9%
Résidences
secondaires

6%
Logements
vacants



85%
Résidences
principales

Communauté de communes
Aunis Sud

6 Le SCoT La Rochelle Aunis

Projet politique porté par un Livre Blanc...

Les élus du syndicat ont fait le choix d'un travail prospectif en amont de la définition du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce travail, s'est concrétisé au travers d'un Livre Blanc, afin de poser les premières grandes orientations du SCoT commun.

Le livre blanc propose une réflexion et une vision à moyen et long termes, un projet de territoire, pour mieux faire du territoire le cadre de développement pour tous et de l'épanouissement de chacun.

Il part d'une double conviction :

- Se projeter dans le territoire de La Rochelle Aunis, et à travers lui. C'est avant tout prendre pleinement conscience des très profondes transformations qui ont commencé et vont s'accroître, et qui combinent changements climatiques et écologiques, mutations socio-technologiques, vieillissement de la population, bifurcations économiques, etc.
- Pour bien projeter La Rochelle Aunis dans le futur qui l'attend, il faut renouveler en profondeur les représentations, les croyances, les repères, le vocabulaire, avec lesquels les habitants, les citoyens, les acteurs, les élus et les responsables d'intérêt commun en général pensent ce territoire. C'est un référentiel pour le futur, renouvelé et mieux partagé, dont tout le monde a besoin.



- **Livre Blanc La Rochelle Aunis**
- **www.scotlarochelleaunis.fr**



Le territoire décarboné et ses nouveaux biens communs

SE MOBILISER SUR CE QUI NOUS EXIGE : LE TERRITOIRE DECARBONÉ ET SES NOUVEAUX BIENS COMMUNS

Le projet de la ville-territoire de La Rochelle Aunis est donc un projet social, sociétal, mais il est aussi **indissociablement un projet environnemental**, et par conséquent un projet économique, par les réorientations de fond qu'il appelle.

L'environnement, au sens de cadre naturel, de La Rochelle Aunis est puissant, fragile, particulier. Le changement climatique, la phase de transgression marine qu'il a ouverte, la tension sur les ressources cycliques ou épuisables, rappellent qu'ici l'espace habité a été longuement et patiemment gagné sur le domaine maritime, dans une grande intelligence des équilibres et déséquilibres naturels. Ce qui est d'abord accueilli et vécu aujourd'hui comme une catastrophe (le recul du trait de côte), un aléa (les sécheresses et les canicules récurrentes) et un ensemble de contraintes nouvelles (pour la santé de l'environnement, donc de tous et de tout) sont des chances historiques de renouer avec le territoire dans ses fondamentaux, même et surtout à l'époque où ils sont menacés par les conséquences des choix humains.

Il y a quelques années encore, on aurait pu opposer à ce titre les devoirs écologiques et les nécessités économiques, la préservation et le développement, la question urbaine et celle de la nature. On peut désormais faire autrement. On peut, particulièrement pour La Rochelle Aunis, avec son littoral, ses marais, ses bassins conchylicoles, transformer l'opposition en combinaison. Mais il faut pour cela faire bouger un certain nombre de modèles de développement et un certain nombre de pratiques, dans un **rapport nouveau à l'environnement et à la nature**.

> La neutralité carbone

Ce rapport nouveau peut s'incarner dans un **objectif global, qui touche toutes les activités humaines : la neutralité carbone**. Il englobe celui de la transition énergétique. Il impacte tous les sujets d'un projet d'aménagement et de développement d'un territoire. Il oblige à une approche élargie et coopérative des termes du bilan carbone, qu'aucun territoire – sauf le monde ! – ne peut prétendre équilibrer à sa seule échelle.

39



Proposition de travail n°3 Habiter en cœur de village

En 2030..

« Les cœurs de village sont désormais de véritables lieux de vie intergénérationnels, favorisant la rencontre entre les enfants, à la sortie de l'école, et les anciens, qui se déplacent de moins en moins. Les jardins des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) accueillent des aires de jeux pour enfants, les objets patrimoniaux font l'objet de chantiers collectifs, à travers lesquels les anciens apprennent aux jeunes à bricoler, les espaces publics des places de village se prêtent désormais à l'accueil des fêtes, des rencontres sportives, des rencontres inter-associations, grâce à du mobilier léger, éphémère que se prêtent les villages entre eux. »

Principes

- > Des cœurs de village qui valorisent le potentiel de l'intergénérationnel par les espaces publics (aires de jeux et de rencontres, équipements multi-publics, chantiers participatifs,...), comme par les programmes d'habitat.
- > Des cœurs de villages qui donnent accès directement à des cœurs de nature : Marais Poitevin (Courçon, Marans), marais littoraux (Châtelainon-Plage) ou connectés à des cours d'eau structurants (Canal de Marans, Curé, Gères...)
- > Des cœurs de villages qui s'inscrivent dans des trames urbaines : du patchwork d'espaces autonomes découssés à une mise en réseau des places.

Proposition de travail dans le cadre de l'élaboration du SCoT

- > Une collaboration avec une école d'architecture et/ou de paysage sur les espaces publics intergénérationnels dans les cœurs de village.
- > Un diagnostic portant sur la vitalité des centralités du territoire.

32

Réussir la ville-territoire - Le Livre blanc de La Rochelle Aunis

Les centralités, lieux du commun



Le trame d'espaces verts à partir des jardins individuels



Des espaces de jeux pour les enfants dans les EHPAD - Ferreres

Le chantier participatif de Trébillon



Le cinéma en plein air

33

...structuré autour de trois grands axes...

Le projet politique du territoire est exprimé dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Le fil rouge de ce projet stratégique est la notion de « **ville-territoire** » qui implique un changement d'échelle qui s'est imposé de fait, et au niveau duquel le système des acteurs locaux doit se mettre.

Une des convictions majeures portée par le SCoT est de faire des centralités héritées la cible prioritaire de tous les gestes d'aménagement et d'urbanisme. L'objectif à long terme de neutralité carbone et la voie des biens et services communs sont deux leviers pour ces nécessaires transitions.

Ainsi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables se décline sur les 3 chapitres suivants :

Ce qui nous rassemble : organiser la ville-territoire et ses flux

Ce qui nous unit : promouvoir nos centralités, lieux du commun

Ce qui nous mobilise : inventer le territoire décarboné et ses nouveaux biens communs



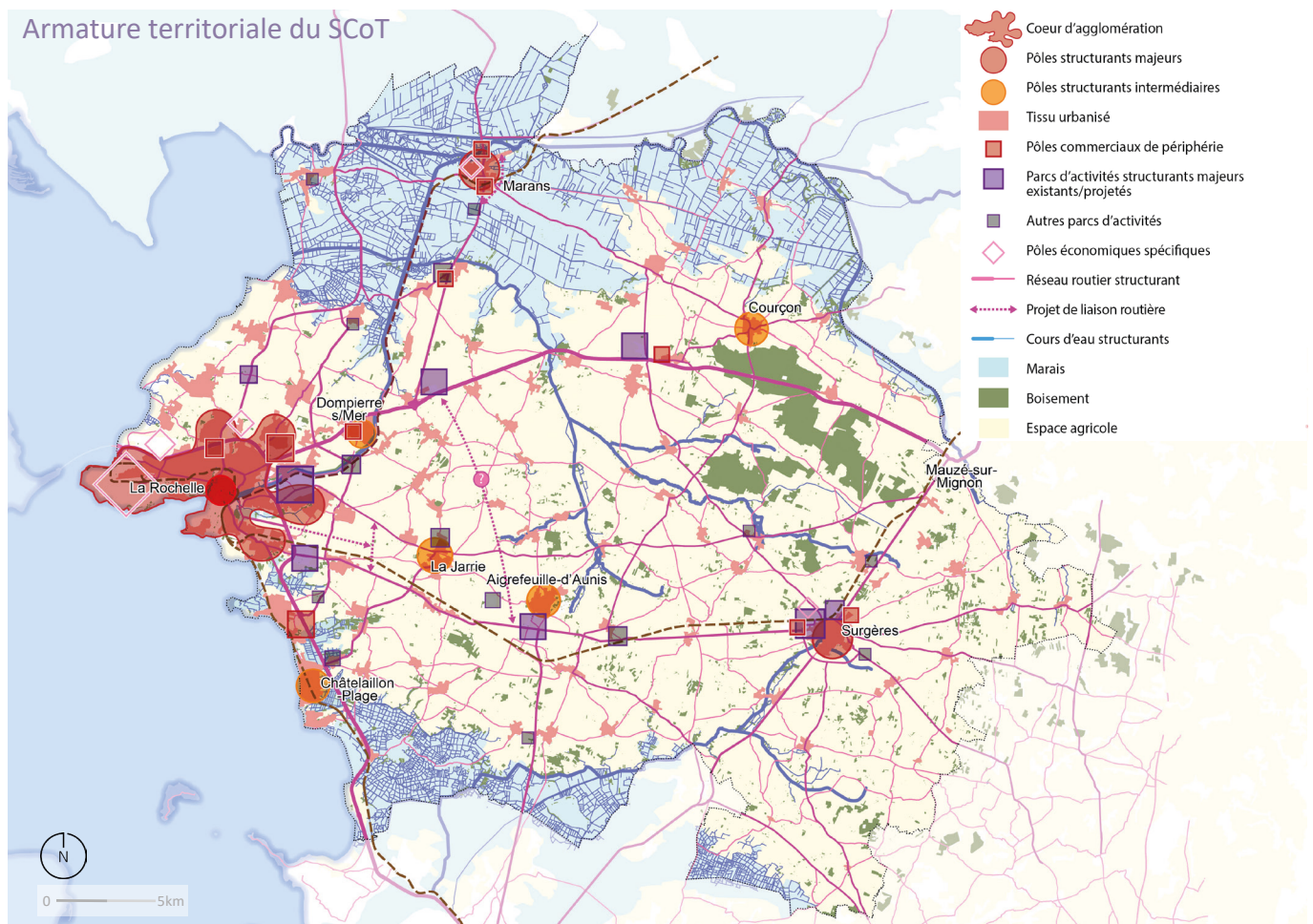
• **Le SCoT La Rochelle Aunis**
• **www.scotlarochelleaunis.fr**

...et traduit en prescriptions

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) décline ces trois grands axes au travers de dix thématiques principales (habitat, développement économique, mobilités, trame éco-paysagère et agricole, etc.) ;

Et deux sections spécifiques :

- un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) qui précise les règles d'implantation de certaines constructions et insertions commerciales, artisanales et logistiques,
- un volet littoral qui explique la prise en compte des prescriptions liées à la Loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral - dite Loi Littoral, pour notre territoire.



Le Document d'Orientation et d'Objectifs porte une ambition territorialisée d'une double réduction de 50% de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestier par cycle de 10 ans, afin de s'inscrire dans la trajectoire nationale de zéro artificialisation nette - ZAN - des sols d'ici à 2050, promulguée par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

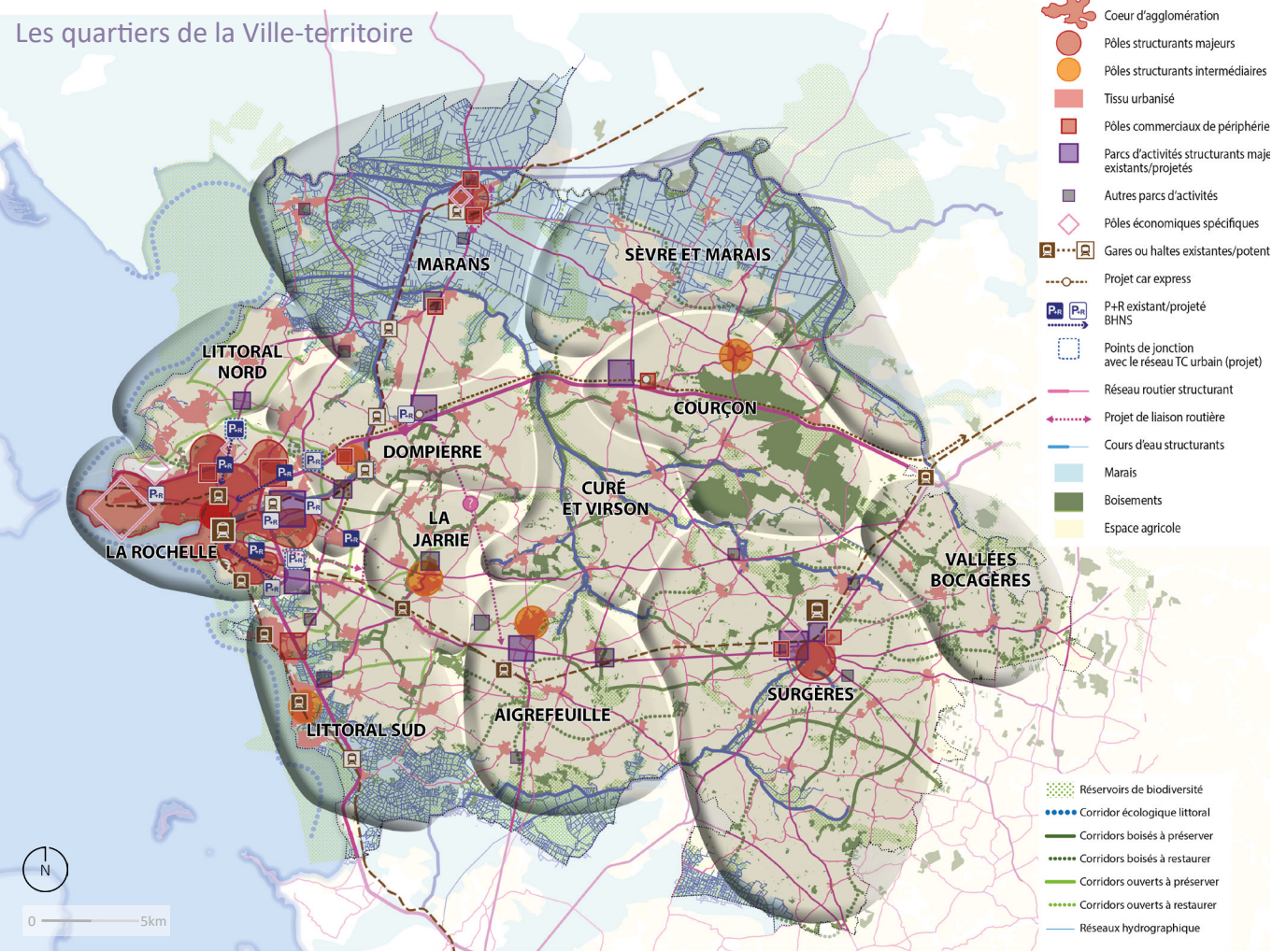
Cette réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est territorialisée au travers des 12 «quartiers», micro-bassins de vies, définis dans le projet de SCoT.

Les quartiers de la ville-territoire

Les élus ont souhaité décliner ce projet territorial autour de "quartier", micro-bassins de vie regroupant plusieurs communes qui forment ensemble une entité relativement homogène par leur positionnement, leur fonctions, paysages, trajectoires...

Tout comme la ville ou la campagne ont leurs quartiers, la ville-territoire de La Rochelle Aunis a aussi les siens, mais ils ne sont pas à la même échelle, puisque la ville-territoire est à la fois une ville et une campagne.

Leur périmètre ne se contraint pas aux limites administratives communales ni intercommunales mais est plutôt basé sur des micro-bassins de vie et de mobilité. Les quartiers rassemblent des zones non bâties autant que des zones bâties et sont aussi bien composés d'espaces habités, de centre-ville, centre-bourg et centre de quartier, de zones de développement (équipements, services, activités), que d'espaces agricoles, conchylicoles et ostréicoles, naturels, forestiers, marins, selon leur localisation dans la ville-territoire.



+ Les quartiers

Ces quartiers sont d'abord des réalités vécues, des constats partagés. Ce qui les définit est résolument empirique, comme pour un quartier classique : les limites ne sont pas rigides et chacun peut en avoir des appréciations diverses, mais il y a des raisons (géographiques, héritées, fonctionnelles, paysagères...) d'estimer que ces douze quartiers pluri-communaux structurent de fait la ville-territoire.

Comme dans une ville ou dans une campagne, le quotidien amène ses habitants à quitter leur quartier de résidence, pour le travail, les loisirs ou certains achats. Le quartier n'est donc pas une entité fonctionnelle et encore moins une entité autonome. Il se définit par rapport aux autres quartiers, par ses complémentarités et ses différences.

Ces quartiers sont aussi intentionnels : il s'agit de partir de ce vécu et des affinités constatées pour ordonner la ville-territoire dans le temps long.

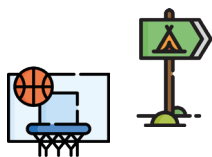
Enfin, ces quartiers ont une portée stratégique : il s'agit de territorialiser le Document d'Orientation et d'Objectifs, c'est-à-dire de reconnaître, pour chaque quartier, son rôle et sa part de "droits et devoirs" dans le projet global de la ville-territoire. Tous les quartiers n'ont pas la même vocation, les mêmes potentiels, la même trajectoire.

L'objectif du SCoT, c'est que chaque quartier de la ville-territoire soit composé à sa manière et selon son contexte propre en intégrant un ou plusieurs élément suivant :



Centralités historiques (ville et/ou village)

Terres ou mers productives : espaces agricoles, conchylicoles, ostréicoles, halieutiques



Polarités de services, d'équipements, d'emplois, y compris pour des fonctions touristiques

Réservoirs de biodiversité : milieux humides, milieux forestiers, littoraux, zones marines protégées...



Secteurs résidentiels, quelle que soit leur morphologie, pour accueillir les nouveaux besoins en logements sans plus s'étendre

12 Faire vivre le SCoT

Le suivi de la mise en œuvre du SCoT doit permettre de rendre compte de l'évolution du territoire, de ses tendances démographiques, sociales, économiques, etc.

L'évaluation de la territorialisation des orientations et objectifs du SCoT à l'échelle intercommunale doit en effet faire état d'un bilan tous les 10 ans. Ce bilan a pour vocation de donner une nouvelle lecture du territoire à soumettre aux élus du comité syndical afin qu'ils décident de la nécessaire mise en révision du document.

L'application du suivi du SCoT passe par plusieurs démarches, complémentaires, assurant à la fois :

- un suivi statistique et géographique des dynamiques territoriales (système d'observation territoriale),
- l'animation de la mise en œuvre du SCoT et de la transformation de l'action publique via un travail autour de la notion de la résilience territoriale.

Un système d'observation de la mise en œuvre

La création du système d'observation territoriale s'inscrit dans une démarche d'observation complète, regroupant la visualisation de tableaux de bord dynamiques et un espace cartographique interactif. Cet outil d'observation engagé initialement dans le cadre de l'inventaire des parcs d'activités économiques permet également d'assurer le suivi des indicateurs de mise en œuvre du SCoT.

Le système d'observation se décline en plusieurs thématiques, notamment : les données socio-démographiques, l'habitat, l'occupation du sol, les mobilités, etc. L'outil a vocation à se développer et à intégrer des indicateurs croisés entre ces thématiques pour présenter les dynamiques à l'œuvre sur le territoire et dans le temps.

Des chantiers de travail

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, les élus ont fait appel à la coopérative Acadie au travers de deux missions complémentaires relatives :

- aux modalités et effets de l'application du SCoT, notamment dans les PLU intercommunaux,
- aux capacités de transformation de l'action publique du territoire, explorées à travers l'animation du SCoT « à l'œuvre », autour de la notion de résilience territoriale.

Ces missions appellent à un travail sur trois ans, pendant lesquels deux séquences se succèdent :



- **Les observatoires**
- **www.scotlarochelleaunis.fr**

Schéma de cohérence territoriale
La Rochelle
Aunis Syndicat mixte

6 rue Saint-Michel
CS 41287
17086 La Rochelle
Cedex 2

| 05 46 30 37 70 |

scot.larochelle-aunis@agglo-larochelle.fr
www.scotlarochelleaunis.fr